

RH PÉNITENTIAIRE : L'ADMINISTRATION À L'ARRÊT

Quand les arrêtés n'arrivent pas, ce sont les droits des agents qui reculent.



FO Justice UISP Paris dénonce

Depuis des mois, les **carences RH** de l'administration pénitentiaire **pénalisent lourdement les personnels**. À tous les niveaux, la même réponse revient : localement, **"ce n'est pas de notre ressort"** ; régionalement, **"nous attendons la DISP"** ; à la DISP, **"nous attendons la DGAP"**. Pendant ce temps, les agents, eux, attendent... et subissent.

Arrêtés de stagiarisation en souffrance, promotions entières sans arrêtés, nominations en attente, arrêtés de mutation retardés, réintégrations ou prolongations après disponibilité non traitées, reprises d'ancienneté qui dépassent parfois 5 ans sans même un retour aux agents : **cette situation est inadmissible.**

Ces arrêtés ne sont pas des documents de confort. Ils sont **indispensables aux démarches administratives du quotidien** : inscription sur les plateformes liées au logement, ouverture de droits, constitution de dossiers, régularisation de situations individuelles, accès à certaines démarches RH et versement de primes pourtant dues.

À cause de ces retards, des collègues se retrouvent bloqués, fragilisés, parfois privés de primes ou de droits qui leur reviennent de plein droit. **L'absence de moyens humains à la DGAP ne saurait servir éternellement d'excuse à une machine administrative défaillante.**



Ce que nous exigeons immédiatement

- ✓ La **résorption immédiate** des stocks d'arrêtés en attente
- ✓ Un **calendrier clair de traitement**, communiqué aux agents
- ✓ Des **réponses systématiques** aux dossiers de reprise d'ancienneté
- ✓ La **régularisation rapide** des situations bloquant les primes et les droits
- ✓ Des **moyens humains réels** pour les services RH, à la DISP comme à la DGAP



FO Justice UISP Paris prévient

Sans réaction rapide de l'administration, **FO Justice engagera toutes les actions syndicales nécessaires** : interpellations officielles, saisines des directions compétentes, audience, dénonciation publique de ces dysfonctionnements, accompagnement individuel des agents lésés et mobilisation à tous les niveaux.

LES AGENTS N'ONT PAS À PAYER L'IMPRÉPARATION RH DE L'ADMINISTRATION.